

Département de l'Hérault
Canton de Gignac

Compte-rendu

Mairie de



VENDÉMIAN
34230

Conseil Municipal
Du 02 mars 2020
A 19h

Date de la convocation : **24/02/2020**

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Nombre de présents : **10**

Nombre de votants : **13**

Dont procurations 3

L'an deux mille **vingt** et le deux mars à **dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la commune de Vendémian, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CABLAT, Maire.

Étaient présents : David CABLAT, Valérie CANDEBAT, Stephan COSTE, Christine FERNANDEZ FAUCILHON, David FERRANDO, Michèle LAGACHERIE, Paul MONTEL, Marjorie RABASTENS, Laurent SCHNEIDER, Géraldine THOMÉ.

Étaient absents représentés : Magali GOUNEL représentée par Stephan COSTE, Lionel LASSERRE représenté par David CABLAT, Marie-Thérèse ROCH représentée par Géraldine THOMÉ

Était absent excusé : Jérôme GAY, Philippe LAUNAY

A été nommée secrétaire : Géraldine THOMÉ

Liste des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 02 mars 2020

1. PLU – approbation

Monsieur le Maire rappelle les conditions dans lesquelles le Plan Local d'Urbanisme a été élaboré, les différentes étapes de la procédure d'élaboration, les objectifs poursuivis, le PADD, les OAP, l'enquête publique et la liste des modifications faites au dossier du PLU à la suite des avis des PPA, du rapport du commissaire enquêteur et des observations des riverains.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal, :

- **Décide d'approuver** le PLU de la Commune de Vendémian, tel qu'il est annexé à la présente délibération y compris l'ensemble des modifications préalablement détaillées et annexées ;
- **Précise** qu'en application des articles R153-20 et R153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois aux portes de la Mairie. Une mention de cet affichage sera insérée dans un journal à diffusion départemental.
- **Précise** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet.
- **Précise** que le PLU approuvé sera tenu à disposition du public en Mairie de Vendémian, 4 place de la Mairie à Vendémian (34230), aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Contre : 0

Absentions : 0

Pour : 13

2. Finance – mise en place du paiement en ligne via Payfip

Le décret du 1er août 2018 prévoit une obligation pour les personnes publiques de proposer à titre gratuit une offre de paiement en ligne à leurs usagers selon un calendrier dégressif du 1er juillet 2019 au 1er janvier 2022.

La Mairie de Vendémian est concernée par cette mesure dès le 1er juillet 2020.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal, :

- **Décide** d'approuver l'adhésion à la solution proposée par la DGFIP pour le paiement en ligne ;
- **Décide** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales
- **Décide** d'utiliser la page de paiement de la DGFIP dénommée TIPI.

Contre : 0

Absentions : 0

Pour : 13

3. Renouvellement du contrat avec la fourrière animale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour toutes les communes, la fourrière est une obligation légale. Il appartient aux maires selon le code rural d'empêcher la divagation des animaux errants (art L 211-22 et L211-24 code rural).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

- **Accepte** de souscrire un contrat de prestations de services auprès de la société SACPA à compter du 13 mars 2020 jusqu'au 31 décembre 2020, renouvelable par tacite reconduction 3 fois, sans que la durée puisse excéder 4 ans.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces consécutives nécessaires à l'exécution de la présente

Contre : 0

Absentions : 0

Pour : 13

4. Numérotation d'une maison

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **Décide** de compléter la numérotation de l'avenue des poujols :
- **Parcelle section E n° 1753 : 38 avenue des poujols**

Contre : 0

Absentions : 0

Pour : 13

Fin du Conseil Municipal à 21h